



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## **Compte-rendu de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 30 novembre 2018**

La deuxième réunion de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est tenue à l'Hôtel de Région le 30 novembre 2018, sous la co-présidence de Monsieur Patrice de Laurens, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt représentant le préfet de région, et de Monsieur Jean Bacci, conseiller régional représentant le président du conseil régional.

La liste des participants à cette réunion figure en annexe 1.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. introduction par le représentant du président du conseil régional et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
2. présentation des financements nationaux (État, Région) et européens (FEADER) alloués à la filière forêt bois régionale en 2018,
3. présentation des schémas et programmes régionaux concernant la filière forêt bois : le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le schéma régional biomasse (SRB), le programme régional de la forêt et du bois (PRFB),
4. actualité sylvo-sanitaire en région et déclinaison régionale du plan d'urgence « nématode du pin »,
5. bilan de la saison « feux de forêt »,
6. actualités de la filière : l'interprofession régionale Fibois Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur *(point qui sera finalement reporté à la prochaine réunion de la CRFB)*.

### **I. INTRODUCTION**

En introduction, Madame Pollet, directrice de l'agriculture et de l'eau à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a souligné le fait que la politique forestière restait un sujet prioritaire pour la Région malgré les arbitrages à opérer dans un contexte de tension budgétaire. Elle a dressé un bilan de l'année 2018 en mettant l'accent sur i) le vote de 3 conventions de partenariat pluriannuelles avec le CRPF, l'ONF, les associations départementales et l'union régionale des communes forestières, ii) le lancement, par le Président du Conseil régional, du dispositif « guerre du feu » visant à prévenir, traiter le feu et reconstruire après feu, iii) l'élaboration, en lien avec les services de l'État, du schéma régional biomasse et du programme régional de la forêt et du bois et iv) la normalisation en avril 2018 du pin d'Alep permettant désormais son utilisation comme matériau de construction et offrant de nouvelles perspectives pour la filière bois régionale.

Monsieur de Laurens a indiqué que la forêt représentait également un enjeu stratégique pour l'État et que la filière forêt bois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur était à un tournant de son histoire, devant faire l'objet d'évolutions majeures en réponse à des enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux. Il a rappelé qu'un grand plan d'investissement (GPI) avait été lancé à l'échelle nationale visant l'accompagnement de la transformation des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier au regard des défis économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires à relever. Le volet agricole de ce GPI, présenté en région lors de la venue de M. Olivier Allain -ambassadeur du GPI- le 13 novembre dernier, comprend notamment des mesures en faveur de l'amont comme de l'aval forestier : soutien aux investissements forestiers (amélioration de la desserte forestière et des peuplements forestiers), soutien à la modernisation de l'aval forestier (prêts participatifs de développement, prêts sans garantie pour l'aval forestier). Il vise par ailleurs à favoriser l'innovation et la structuration des filières (concours d'innovation, soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales...).

Monsieur de Laurens a ensuite évoqué le plan d'action interministériel forêt bois signé par quatre ministères le 16 novembre dernier, dans l'objectif d'une relance de la filière forêt bois et avec pour axes majeurs : le renouvellement des peuplements forestiers, la création d'emplois dans les territoires et la contribution au développement d'une économie décarbonée, notamment dans la construction bois. La France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accusent en effet du retard dans le développement de la construction bois, retard qu'il conviendrait de rattraper en définissant une stratégie de moyen et long termes.

Monsieur de Laurens a enfin fait état de la montée en puissance du fonds stratégique de la forêt et du bois avec, pour notre région, un retour important en 2018 de crédits issus des compensations aux défrichements réalisés les années antérieures. Ces crédits ont vocation à accompagner des opérations d'investissement, en priorité en faveur de l'amont forestier (amélioration des peuplements, desserte forestière...) et selon des priorités identifiées localement, en cohérence avec le futur programme régional de la forêt et du bois. Il est attendu que les acteurs de la filière se mobilisent pour optimiser la consommation de ces crédits.

## **II. FINANCEMENTS ALLOUÉS À LA FILIÈRE FORÊT BOIS EN 2018**

Se reporter au diaporama présenté en séance (annexe 2).

Ont été présentés les montants des crédits État, Région et FEADER alloués (programmés) à la filière forêt bois régionale en 2018.

DRAAF et Région ont souligné le fait qu'il y avait eu un nombre important de dossiers de desserte forestière engagés en 2018, en nette hausse par rapport aux années précédentes. Ces dossiers ont pu être soutenus grâce au recours complémentaire aux crédits du fonds stratégique forêt bois (crédits État) issus des compensations au défrichement, ainsi qu'à un ré-abondement important de la ligne budgétaire « desserte forestière et sylviculture » de la Région.

Comme évoqué en introduction, la DRAAF a rappelé le fait que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avait bénéficié en 2018 d'un retour important de crédits issus des compensations au défrichement (870 000 €, alors que ce retour était de 70 000 € en 2017). Ces crédits ont permis de conforter de manière significative les budgets alloués à la desserte forestière, à l'élaboration de plans simples de gestion concertés (dans le cadre de GIEEF) et, à titre dérogatoire, à la défense des forêts contre les incendies (dans la mesure où il manquait de projets d'investissement en faveur de l'amont forestier ou de la première transformation du bois).

M. Giaminardi a souligné le fait que les compensations au défrichement étaient très utiles aux forestiers et qu'il était vivement souhaitable de maintenir ce système de compensations dont la suppression était demandée par certains représentants du monde agricole. Le CRPF essaye de faire

en sorte que les compensations restent au maximum au niveau régional en encourageant les compensations sous forme de travaux d'amélioration sylvicoles.

### **III. SCHÉMAS ET PROGRAMMES RÉGIONAUX CONCERNANT LA FILIÈRE FORÊT BOIS**

#### **III.1 La forêt dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**

Se reporter au diaporama présenté en séance par Mme Bardi-Assante (annexe 3).

Les participants ont fait part des remarques suivantes :

Concernant les mesures en faveur d'une gestion durable et dynamique de la forêt (objectif 16), M. Grambert a indiqué que, même si les budgets alloués à la DFCI et à la desserte forestière étaient distincts, il fallait faire en sorte que les règles d'utilisation des pistes DFCI et de desserte soient compatibles afin de favoriser un multi-usages de ces pistes.

M. Giaminardi a alerté sur le fait que les forêts devenaient convoitées pour essayer de regagner du foncier agricole. Patrice de Laurens a répondu que la situation du foncier agricole était devenue très préoccupante en région : l'agriculture n'occupe plus que 25 % du territoire régional (contre 46 % à l'échelle nationale), et seulement 12 % dans le Var, ce manque de foncier contraignant fortement le développement de certaines productions agricoles à forte valeur ajoutée (dont la viticulture) alors que la demande des consommateurs est forte. Il y a lieu de dépasser le conflit agriculture/forêt sachant qu'une partie du foncier forestier est constituée d'espaces boisés de faible valeur économique et environnementale. M. Bacci a complété en indiquant que la forêt avait beaucoup gagné sur les terres agricoles au cours des dernières décennies et qu'il ne serait pas gênant qu'une partie de ces terres revienne à l'agriculture. Il a par ailleurs souligné le rôle positif des coupures agricoles en matière de DFCI, comme cela a pu être constaté lors des incendies de 2016 et 2017.

Jean Bonnier a mis en avant le rôle intégrateur du SRADDET permettant de dépasser une vision « autocentrée » sur la forêt et de mettre en exergue les vrais enjeux en matière d'aménagement du territoire régional.

#### **III.2 Le schéma régional biomasse (SRB)**

Se reporter au diaporama présenté en séance par M. Oudart (annexe 4).

La présentation a mis en avant le fait que les besoins à venir (aux horizons 2023 et 2030) en bois d'œuvre (BO) d'une part, et en bois d'industrie/bois énergie (BIBE) d'autre part, étaient bien inférieurs à la disponibilité totale en bois (BO et BI-BE) mais qu'il y avait d'importants efforts à faire pour mobiliser cette ressource forestière disponible (animation auprès des propriétaires forestiers, développement de documents de gestion durable des forêts, amélioration de la desserte forestière, modernisation de l'exploitation forestière...).

M. Bréglino a ajouté que le travail fondamental d'animation auprès de propriétaires forestiers privés, travail mené entre autres par la coopérative forestière, devait être soutenu. Il a par ailleurs fait état des difficultés financières rencontrées par la coopérative, notamment en raison de l'impossibilité pour Uniper d'honorer les contrats passés avec ses fournisseurs du fait du retard pris dans le démarrage de la centrale biomasse.

### **III.3 Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)**

Se reporter au diaporama présenté en séance (annexe 5).

Mme Thivet et M. Wawrzyniak ont rappelé la méthode de travail retenue en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'élaboration du PRFB et présenté l'avancement des travaux :

- travaux conduits par les 5 groupes thématiques (massifs et enjeux, gestion durable de la forêt, mobilisation de la ressource en bois, innovation et valorisation des bois, équilibre sylvo-cynégétique),
- travaux réalisés à l'échelle des massifs forestiers (données relatives au massif et définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB),
- travaux de préparation et de rédaction du document, avec l'appui d'un comité rédactionnel : définition des orientations stratégiques et propositions d'actions (une trentaine de fiches actions seront réalisées).

M. Wawrzyniak a précisé les orientations stratégiques identifiées pour le PRFB :

- faire évoluer la gestion forestière dans un contexte de changement climatique,
- assurer un approvisionnement durable de la filière bois,
- valoriser les bois locaux, structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois,
- préserver et renforcer les écosystèmes forestiers
- réconcilier la société avec la gestion forestière.

Pour la suite des travaux :

DRAAF et Région vont poursuivre le travail de rédaction du PRFB (texte, fiches actions et annexes telles que les fiches massifs) en lien avec le comité rédactionnel. Le projet de document sera ensuite transmis pour avis, par courriel (premier envoi relatif à l'état des lieux, puis envoi du document complet), aux membres de la CRFB et présenté en CRFB au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Parallèlement, le travail d'évaluation environnementale du PRFB (confié au CEREMA) va se poursuivre. Une fois validé par la CRFB, le PRFB sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale puis du public.

A l'issue de la présentation, les remarques suivantes ont été formulées par les participants :

M. Grambert a souligné la nécessité de la prise en compte du changement climatique dans la gestion forestière et du rôle de la forêt dans la captation de carbone.

M. Charmasson a regretté la faiblesse des aides publiques allouées en faveur du développement économique des entreprises et indiqué qu'il souhaiterait que l'on puisse travailler sur une action économique plus forte en faveur de la forêt. C'est à cette fin qu'il avait demandé, au niveau national, à ce que les commissions régionales de la forêt et du bois (CRFB) soient coprésidées par le préfet de région et le président du Conseil régional, et que les directions régionales des services de l'État compétents en matière d'environnement, de construction, de transport (DREAL), des entreprises, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) soient membres de la CRFB.

M. de Laurens a répondu que des financements pour le secteur de l'aval forestier sont disponibles mais que ce sont surtout les projets qui manquent. Il a par ailleurs indiqué que l'État et la Région n'avaient pas vocation à se substituer aux acteurs économiques et que l'interprofession régionale forêt bois représentait une nouvelle opportunité pour faire émerger des projets. Il a également précisé qu'il co-présidait cette commission en représentation du préfet n'ayant pu être présent ce jour, que l'État était unique et que, si la politique forestière avait été confiée au ministère de l'agriculture, il n'en demeurerait pas moins que les diverses dispositions étaient discutées avec les autres ministères concernés dans un contexte de responsabilités interministérielles.

M. Bacci a indiqué que l'exécutif régional avait renforcé sa stratégie en faveur de la filière forêt bois

avec le plan climat adopté fin 2017 en articulation avec la stratégie spécifique votée en mars 2017 et positionnant la forêt comme un acteur important du développement économique et de l'emploi régional. Le volet économique représente 4 M€ sur un budget consacré à la gestion forestière et au développement de la filière forêt bois s'élevant à 8,4 M€.

M. Gaujard, nouveau président de l'interprofession régionale Fibois Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a confirmé tout l'intérêt que Fibois Sud allait accorder au développement économique au sein de la filière forêt bois et a indiqué que l'intégration de la chimie du bois était de nature à bouleverser l'économie forestière. Il a rappelé que le souci principal était celui de la première transformation du bois et que l'enjeu était de restructurer le plus vite possible ce maillon indispensable faisant le lien entre la ressource forestière et son utilisation. Un autre enjeu lui semble être celui de la formation, la région manquant entre autres de formations d'ingénieurs et architectes « bois ».

M. Giaminardi a remercié M. Wawrzyniak pour l'important travail mené sur le délicat sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique, en lien avec les représentants des forestiers et des chasseurs, travail qui a permis d'aboutir à l'élaboration d'une première carte régionale des zones concernées par l'équilibre sylvo-cynégétique et de formuler des propositions d'actions en faveur de cet équilibre.

M. Rousset a indiqué que l'ONF était en accord avec les orientations stratégiques et les actions proposées dans le cadre du PRFB. Il a attiré l'attention sur i) le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique qui est difficile à rétablir s'il a été rompu, ii) la faiblesse du maillon de la première transformation du bois en région (maillon sur lequel il faut intervenir en priorité) et iii) l'enjeu fondamental de réussir à faire venir des entreprises en région, ce qui nécessite de travailler sur la sécurisation des approvisionnements et l'amélioration des conditions de travail, et pas seulement sur le sujet des subventions publiques.

M. Roux a rappelé la faiblesse des volumes de bois sur pied en région et les déséquilibres sylvo-cynégétiques particulièrement prégnants dans le nord de la région avec la présence de grands ongulés. Il a également énuméré les différentes fonctions du propriétaire forestier varois, « seul acteur économique de la filière forêt bois provençale ne vivant pas de son activité » : producteur de paysages emblématiques, architecte décorateur au service de l'industrie et du tourisme, contributeur à la séquestration du carbone, protecteur actif de la biodiversité, producteur de différents services écosystémiques et sociaux non rémunérés, producteur de biomasse et d'énergie renouvelable, producteur de bois d'œuvre qu'il souhaite valoriser dans l'ameublement et la construction.

M. Giaminardi a rappelé que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur était l'une des plus riches de France en matière de biodiversité et que les propriétaires forestiers étaient attachés au respect de cette biodiversité. Des problèmes sont néanmoins clairement identifiés dans certaines zones où l'exploitation forestière est rendue impossible du fait de contraintes environnementales très élevées, alors même que ces zones abritent le « bois + ».

M. de Laurens a conclu en remerciant l'ensemble des personnes ayant contribué et contribuant encore aux travaux d'élaboration du PRFB, et notamment pour leur participation active aux différentes réunions des groupes thématiques.

#### **IV. ACTUALITÉ SYLVO-SANITAIRE EN RÉGION ET DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PLAN D'URGENCE NÉMATODE DU PIN.**

Se reporter au diaporama présenté en séance par M. Daubree (annexe 6).

## **V. BILAN DE LA SAISON « FEUX DE FORÊT »**

Se reporter au diaporama présenté en séance par M. Cabane (annexe 7).

M. Cabane a présenté le bilan de l'année 2018 relatif au nombre de feux de forêt et aux surfaces brûlées pour les 6 départements de la région. Il a également mis en évidence la baisse tendancielle à la fois du nombre d'incendies et des surfaces brûlées depuis une quarantaine d'années. Il n'en demeure pas moins que certaines années (comme les années 2003, 2016 et 2017) ont été marquées par un nombre important de feux de forêt et d'importantes surfaces brûlées, rappelant qu'il est important de ne pas baisser la garde et de maintenir des dispositifs et équipements efficaces pour à la fois la prévention et la lutte contre les incendies de forêt.

M. Cabane a rappelé que la construction des politiques de défense des forêts contre les incendies (DFCI) se faisait essentiellement au niveau des départements, avec des approches contrastées selon les départements et que l'implication (notamment financière) des collectivités territoriales (Région et Départements), aux côtés de l'État, était fondamentale pour maintenir un haut niveau d'efficacité de la DFCI.

## **VI. CONCLUSION**

En conclusion, M. Bacci a dressé les perspectives 2019 concernant la politique forestière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : finalisation du livre blanc sur les risques naturels comprenant un volet relatif aux incendies de forêts (identification des points forts, points faibles et points de blocage dans la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion de crise, propositions d'actions), finalisation et approbation du schéma régional biomasse par l'assemblée régionale et par arrêté préfectoral au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, élaboration de dispositifs adaptés et efficaces pour aider les communes à mettre en œuvre des opérations de sylviculture et les obligations légales de débroussaillage, implication de la Région dans des projets de coopération européenne (programme Marittimo) consacrés à la prévention et la lutte contre les incendies de forêt, dont le projet « Med PSS » pour lequel la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file et qui vise à développer la culture du risque incendie.

Mme Thivet a remercié l'ensemble des participants pour leur présence à cette 2<sup>ème</sup> réunion de la commission régionale de la forêt et du bois et a rappelé que les membres de la CRFB seront consultés sur le projet de programme régional de la forêt et du bois au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

\*\*\*\*\*

\*\*\*

## **ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS**

### **Membres de la CRFB avec voix délibérative :**

M. DE LAURENS Patrice, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, représentant le préfet de région

M. BACCI Jean, conseiller régional représentant le président du conseil régional

Mme ROUQUETTE Françoise, représentant le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

M. PERCHEVAL Jacky, représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

M. ANDRE Michel, conseil départemental des Hautes-Alpes, chef de service énergie, forêt et climat

M. LAMINE Philippe, conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Mme TANCHAUD Fabienne, conseil départemental du Var

M. GRAMBERT Michel, président de l'union régionale des associations de communes forestières

M. GIAMINARDI Bruno, président du centre régional de la propriété forestière

M. ROUSSET Olivier, directeur territorial de l'office national des forêts

M. ROUX Frédéric-Georges, président de l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs

M. BREGLIANO Philippe, président de la Coopérative Provence Forêt

M. PICAUT Luc, représentant du syndicat national des pépiniéristes forestiers

M. MARSANDE Jean-Louis, président du syndicat des exploitants forestiers scieurs Alpes-Méditerranée

M. CHARMASSON Luc, représentant régional de l'union des industries du bois

M. PETREAULT Thomas, représentant régional de l'union française des industries des cartons, papiers et celluloses

M. GAUJARD Olivier, président de l'association interprofessionnelle régionale forêt bois (Fibois Sud)

M. ATICHIAN Grégory, représentant le président de la fédération régionale de France Nature Environnement

M. CABANE Étienne, délégation à la protection de la forêt méditerranéenne

M. BONNIER Jean, représentant le président de l'association forêt méditerranéenne

### **Autres participants :**

M. BUSSON Olivier, secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques

M. BERTRAND Christophe, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, directeur général adjoint

Mme POLLET Géraldine, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, directrice de l'agriculture et de l'eau

Mme BARDI-ASSANTE Elsa, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, chef de service adjointe agriculture-forêt

M. OUDART Nicolas, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, service agriculture et forêt

Mme THIVET Gaëlle, DRAAF, adjointe au chef du service régional de l'économie et du développement durable des territoires

M. WAWRZYNIAK Christian, DRAAF, chef de pôle forêt bois

Mme TETEFORT Nathalie, DRAAF, pôle forêt bois

M. DAUBREE Jean-Baptiste, DRAAF, chef du pôle interrégional Sud Est de la Santé des Forêts

Mme LANNEAU Astrid, conseil départemental des Bouches-du-Rhône

M. ELINEAU Antoine, vice-président de l'association interprofessionnelle régionale forêt bois (Fibois Sud)

M. BIGO Florent, directeur de l'association interprofessionnelle régionale forêt bois (Fibois Sud)

M. BONNET Jérôme, directeur de l'union régionale des associations de communes forestières

M. MOUTIER Lionel, syndicat des exploitants forestiers scieurs Alpes-Méditerranée, secrétaire général

Mme LEVY-LEONESIO Patricia, fédération régionale de France Nature Environnement

Mme AFXANTIDIS Denise, directrice de l'association forêt méditerranéenne

***Étaient par ailleurs excusés :***

M. MOUNIER Christian, vice-président du conseil départemental du Vaucluse, président de la commission agriculture, eau, environnement

Mme REBEC Gaëlle, directrice régionale de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

Mmes GUIBAUD Brigitte et CHERY Cécile, direction régionale de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

M. THEVENET Philippe, directeur du centre régional de la propriété forestière